



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022

- Séance du 9 juin 2022
  - Date de convocation : 30 mai 2022
  - Date d'affichage : 30 mai 2022
- Nombre de conseillers :
- En exercice : 14
  - Présents : 9
  - Votants : 10

Étaient présents : Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Isabelle LABRUYERE, Pierre SOMMÉ, Jean-Luc HIBON, Christophe LIMA, Aurélia LUIS MORAIS, Michel COUVERT, Cécile GOMEZ et David AVRIL

Étaient absents non excusés : Messieurs Antoine BOUNY et Jacky FRERE et Mesdames Lucie LETUPE et Sandra CLIQUOT

A donné pouvoir : Mme Yolenne RICHEZ à Monsieur Christophe LIMA

Secrétaire de séance : Mme Aurélia LUIS MORAIS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 40, et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

### Délibération n°01 :

#### **PRESENTATION DU PROJET DE SECURITE ROUTIERE**

M. le Maire rappelle à son conseil municipal la nécessité de réaliser le projet suivant : Etudes circulation d'avant-projet concernant les aménagements sécuritaires et l'aménagement de la place de la Salle des Fêtes.

M. le Maire explique à son conseil municipal, qu'il est nécessaire, afin de réaliser cette opération, de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention, à la majorité :**

- **AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget,**
- **APPROUVE la contexture du projet ainsi que le plan de financement,**

- **AUTORISE** le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers,
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes,
- **PREND** l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,
- **PREND** l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Monsieur GOMEZ présente à l'ensemble du Conseil Municipal le rapport qui a été établi par la société en charge de cette étude. Il y a de nombreux aménagements routiers à revoir.

Il faudrait se rapprocher du SEZEO pour avoir un devis pour passer en éclairage LED et connaître les options (éclairages permanent ou non). Jean-Luc HIBON va contacter le syndicat. On pourrait avoir des subventions.

M. GOMEZ rappelle que les miroirs sont installés sur les voiries uniquement lorsque les véhicules sont à l'arrêt. Il indique que dans le Plan Local d'Urbanisme, deux places de stationnement doivent être créées sur la parcelle lors de toutes nouvelles constructions.

M. GOMEZ précise que maintenant le but est que le Bureau d'Etudes chiffre le montant des travaux d'aménagement routier.

Madame LABRUYERE demande quand la commune aura la réponse du Conseil départemental de l'Oise pour la subvention.

M. GOMEZ répond que ce dossier devrait aller vite car il y avait un agent représentant le Conseil départemental de l'Oise lors de la présentation de l'étude circulation.

#### Délibération n°02 :

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE « CHATEAUX ET JARDINS DE LA LOIRE »**

La commune de Thiescourt souhaite participer financièrement en attribuant une subvention aux élèves qui partent en voyage avec l'école primaire de Marquécy en juin 2022 conformément au listing fourni par le SIVOM scolaire.

Le montant octroyé est de 50 € par élève.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 6 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre :**

- **DECIDE** de verser 50 € par élève qui partent en voyage scolaire pour l'année 2022,
- **CHARGE M. le Maire** à veiller à l'application de cette décision.

Monsieur GOMEZ indique qu'il y a 24 élèves de Thiescourt concernés par ce voyage.

#### Délibération n°03 :

## **DON DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE SAINT-ALBIN » POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CHAPELLE**

Monsieur le Maire indique que la commune de Thiescourt en partenariat avec l'association « les Amis de Saint Albin » ont fait appel à des artisans afin de rénover la Chapelle.

La commune a obtenu une subvention de la part du Crédit Agricole sous forme de Mécenat.

L'association « les Amis de Saint Albin souhaite faire un don financier à la commune afin de participer financièrement à la rénovation de la chapelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE le don d'un montant de 12 500 Euros,**
- **CHARGE M. le Maire à veiller à l'application de cette décision.**

Monsieur GOMEZ explique que l'inauguration s'est bien déroulée et l'association Les Amis de Saint Albin est satisfaite des travaux.

### **Délibération n°04 :**

#### **INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par courrier en date du 28 avril 2022, Madame la Préfète de l'Oise annonce que le plafond indemnitaire pour le gardiennage d'église communale concernant un gardien ne résidant pas dans la commune est de 120, 97 euros.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser cette indemnité dans sa totalité.**

Madame GOMEZ demande pourquoi l'indemnité n'est pas versée à Mme GURTNER qui s'occupe toujours de l'église.

Monsieur GOMEZ répond que l'indemnité doit être versée au responsable de culte.

### **Questions diverses:**

Monsieur GOMEZ demande si quelqu'un pourrait aider M. LIMA dans sa distribution.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2022 est levée à 21h00.**

